



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENOVATION DE LA SPECIALITE CONDUITE DE PRODUCTIONS AQUACOLES DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

SIL 8 MARS 2022

Visioconférence – le 8 mars 2022

La spécialité conduite de productions aquacoles du Baccalauréat professionnel Sommaire de la présentation

1. Le cadre réglementaire de la rénovation

- a. La loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- b. Les politiques publiques portées par le MAA

2. Point sur le dispositif de la formation en bac pro aqua

- a. Quelques éléments statistiques
- b. L'insertion professionnelle
- c. Les poursuites d'études

3. Le référentiel les évolutions professionnels

- a. Les facteurs d'évolution du secteur professionnel
- b. Le métier
- c. La fiche descriptive d'activités
- d. Les situations professionnelles significatives

4. Le référentiel de compétence : les blocs

- a. Le tronc commun
- b. Le domaine professionnel

5. Les modalités pédagogiques de mise en œuvre de la certification pour la voie scolaire

- a. Les espaces à l'initiative des équipes pédagogiques
- b. Les stages et périodes de formation en milieu professionnel
- c. La grille horaire

1. Le cadre réglementaire de la rénovation

a. La loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Réaffirmer l'insertion professionnelle des bacheliers

- **Construire la possibilité des parcours professionnels**
- **Rendre plus lisibles ces diplômes en s'assurant de leur articulation avec les autres certifications des filières concernées**
- **Se saisir de la rénovation du diplôme pour proposer une formation en adéquation aux besoins**

1. Le cadre réglementaire de la rénovation

a. La loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

- **Application aux diplômes du MAA du cadre européen de certification des compétences**
- **Écriture en blocs de compétences**
- **Renforcement du processus de rénovation des certifications**

1. Le cadre réglementaire de la rénovation

b. Les politiques publiques portées par le MAA

- **Plan EPA II** : poursuivre la meilleure prise en compte de l'agroécologie dans les référentiels de diplôme
- **Santé et sécurité au travail**

2. Point sur le dispositif de formation du bac pro Aqua

a. Quelques éléments statistiques

- **16 établissements** proposent la spécialité « productions aquacoles »

- **Effectifs :**

Année scolaire	Elèves	Apprentis	Total
2018-2019	369	71	440

- **Taux de réussite à l'examen :**

Année	Taux réussite
2017-2018	81%
2018-2019	80,3%
2020-2021	86%

2. Point sur le dispositif de formation du bac pro Aqua

b. L'insertion des diplômés en Bac pro AQUA

Enquête 2018 sur l'insertion professionnelle à court terme (**7 mois**) des sortants de l'enseignement technique agricole en 2017*

Taux d'emploi		
	En emploi	Au chômage
Bac Pro Productions Aquacoles	75,7%	24,3%
Total Bac Pro toutes spécialités EA	85,9%	14,1%

Détail de la nature des emplois de la spécialité :

Diplôme	EDI*	EDD*	Intérim	Contrat de professionnalisation/autres contrat aidés
Bac pro production aquacoles	24%	71%	NS	NS

* Enquête 2018 sur l'insertion professionnelle à court terme (7 mois) des sortants de l'enseignement technique agricole en 2017 ; hors poursuite d'études

2. Point sur le dispositif de formation du bac pro Aqua c. Les poursuites des études des diplômés

**Insertion des sortants du Bac pro 33 mois après l'obtention du baccalauréat professionnel
Statut des emplois des personnes sur le marché du travail**

Situation des diplômés à 33 mois (scolaires)			
	CDI	CDD	Intérim
Bac Pro Productions aquacoles	54%	22%	11,80%
Total Bac Pro	47%	31%	4,80%

- Description des études poursuivies ou reprises

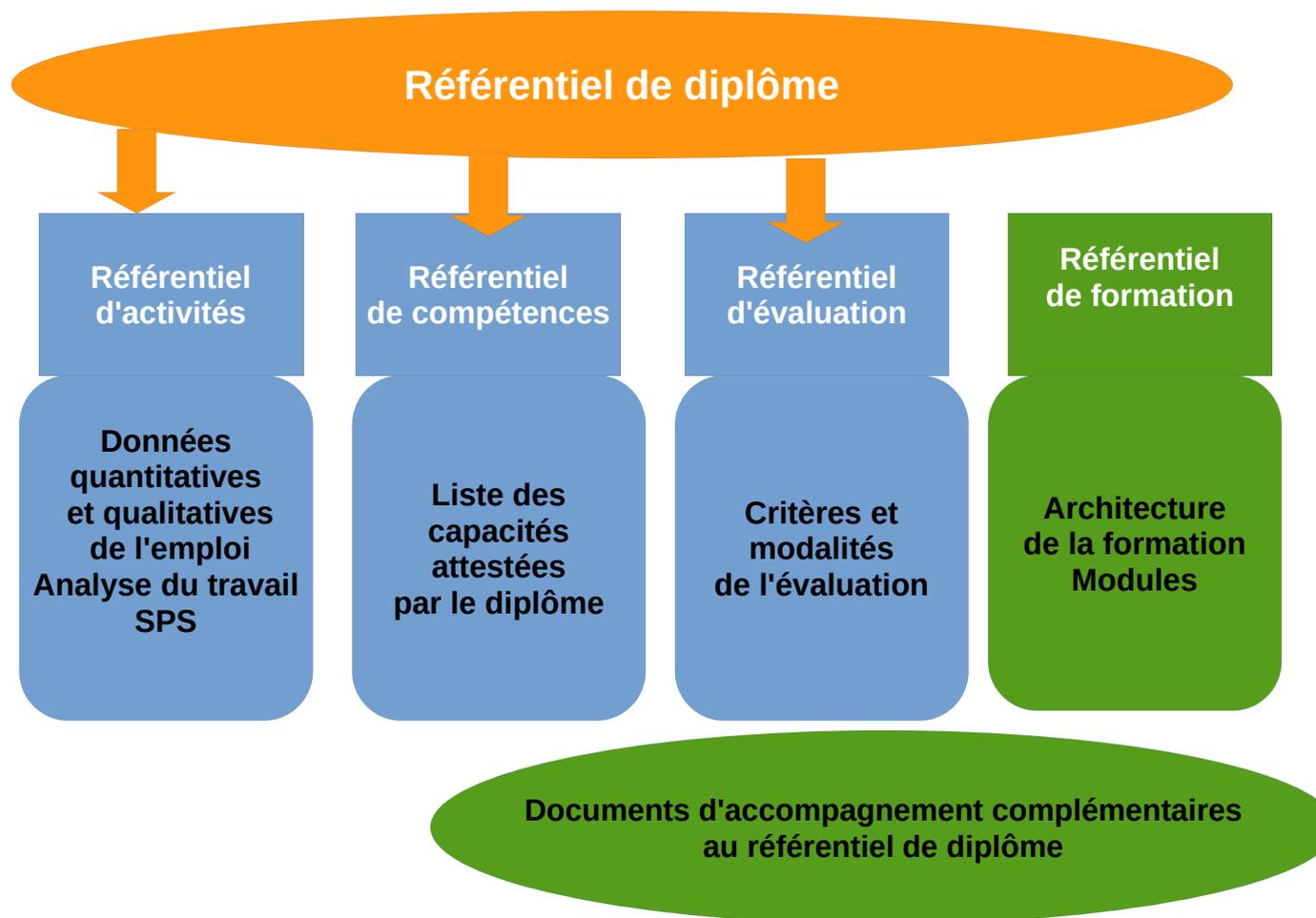
Enquête 2015, près de 71% candidats de la voie scolaire, diplômés en baccalauréat professionnel productions aquacoles ont poursuivi leurs études, 60 ont obtenu un diplôme en :

BTSA Aquaculture : 53

BTSA Aménagement paysager : 1

BTSA GEMEAU : 2

BTSA Technico-Commercial : 4



3. Le référentiel d'activités : les évolutions professionnelles

a. Les facteurs d'évolution du secteur professionnel

Une évolution de la gestion des ressources intégrant les enjeux environnementaux, du bien-être animal et de la durabilité

Une nécessaire adaptation des productions aquacoles au changement climatique

Le développement des nouvelles technologies et des exigences réglementaires en matière de sécurité sanitaire

L'accroissement de la consommation des produits aquacoles et la prise en compte des attentes sociétales

Le référentiel d'activités : les évolutions professionnelles

b. Le métier

- Repositionnement du baccalauréat professionnel sur les compétences de niveau 4

Ouvrier qualifié ou hautement qualifié et dispose d'une autonomie variable suivant les entreprises. Il doit référer de ses actes auprès de son supérieur hiérarchique.*

Dans certaines entreprises, le salarié, avec de l'expérience et un bon niveau de compétence, peut être en responsabilité d'une unité d'élevage et peut être amené à remplacer temporairement le responsable de l'élevage ou le chef d'entreprise

* Ministère du travail - Arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles

3. Le référentiel d'activités : les évolutions professionnelles

c. La fiche descriptive d'activités

Fiche descriptive d'activités référentiel 2011 :

1. Recherche, collecte et trie toutes les informations utiles à la mise en œuvre et au développement de ses activités
2. Communique à l'interne et à l'externe
3. Choisit un système d'exploitation cohérent et durable et en **assure le pilotage**
4. Assure la **gestion économique et financière de l'entreprise** aquacole
5. **Gère et anime l'équipe** de travail nécessaire à l'exploitation aquacole
6. Met en œuvre individuellement ou collectivement la conduite technico-économique d'un ou plusieurs ateliers de production aquacole dans une perspective de durabilité
7. Peut mettre en œuvre individuellement ou collectivement la transformation de tout ou partie de ses produits
8. Analyse l'impact de son activité sur le milieu et agit en conséquence dans le respect de la réglementation
9. Distribue ses produits individuellement ou collectivement
10. Peut mettre en œuvre individuellement ou collectivement une ou des activités de service

Fiche descriptive d'activités référentiel 2022 :

1. **Conduite** d'un atelier de production
2. Coordination des activités techniques de production
3. **Suivi technico-économique** d'un atelier de production
4. Transformation des produits
5. Mise en œuvre de services ou de vente de produits
6. **Entretien et maintenance**

3. Le référentiel d'activités : les évolutions professionnelles

d. Les situations professionnelles significatives

Référentiel SPS 2011

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Pilotage du système d'exploitation	<p>Choix du système d'exploitation et de ses adaptations</p> <p>Prise de décision</p> <p>Élaboration d'un diagnostic de durabilité</p>	Maintenir et/ou développer l'entreprise, dans une perspective de durabilité, en fonction des objectifs et du contexte.
Organisation du travail et management	<p>Planification du travail, organisation d'un chantier ou d'une période de travail</p> <p>Encadrement de salariés, d'apprentis et suivi des chantiers</p> <p>Gestion des emplois et des compétences</p>	Rationaliser et organiser le travail sur l'entreprise
Gestion économique et administrative	<p>Interprétation des données comptables et technico-économiques</p> <p>Prévisions et suivi de la trésorerie</p>	Obtenir les éléments nécessaires au pilotage de l'entreprise en répondant aux exigences administratives.
Conduite d'une production aquacole	Surveillance, soins et interventions sur les animaux, Gestion du milieu, des effluents et des déchets, Alimentation, Élevage des juvéniles, Suivi sanitaire, Récolte, pêche et conditionnement	Atteindre les objectifs de production en préservant le potentiel et la pérennité de l'activité et en limitant l'impact sur l'environnement

Référentiel SPS 2022

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Organisation du travail	<p>Organisation d'un chantier*</p> <p>Planification des activités</p>	Rationaliser son travail pour permettre le déroulement optimal du processus de production dans le respect des règles d'hygiène et sécurité
Conduite des travaux de production aquacoles	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention des organismes aquatiques destinés à la production - Distribution raisonnée de l'alimentation - Adaptation de processus de production pour réduire ou prévenir les impacts aquacoles sur le milieu et réciproquement - Calibrage et tri, - Récolte et pêche - Préparation des produits vivants pour la mise en marché - Mise en œuvre de services écosystémiques 	Atteindre les objectifs de production et de mise en marché dans le respect de la réglementation et du bien-être animal
Gestion des conditions de productions aquacoles	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance du milieu et des espèces élevées ou/et cultivées (comportement, couleur, stade...) - Interventions techniques pour réguler les paramètres du milieu - Suivi des paramètres environnementaux 	Assurer les conditions de la production dans le respect de la réglementation et du bien-être animal
Maintenance de l'outil de production	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des bâtiments, installation, matériels et équipements - Diagnostique de panne - Maintenance préventive et corrective 	Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des matériels et équipements

3. Le référentiel d'activités : les évolutions professionnelles

Conséquences sur le Référentiel de diplôme 2022

Suppression du champ de compétences **pilotage du système d'exploitation**

Suppression du champ de compétences **management**

Recentrage sur la **conduite du processus de production**

Nouvel intitulé en cohérence avec l'emploi visé :

Conduite de productions aquacoles

ECHANGES

4. Le référentiel de compétences

Le référentiel de compétences correspond à la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Les capacités sont de deux ordres :

- **4 capacités générales**, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- **5 capacités professionnelles spécifiques** au baccalauréat professionnel spécialité "Conduite de productions aquacoles", identifiées à partir des SPS.

Tableau des correspondances partie tronc commun : blocs, capacités générales, modules, épreuves

Blocs de compétences	Capacités générales	Modules de formation	Epreuves
B1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1: Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel	E1 : Approches scientifique et technologique ECCF 1.1 : Pratique / Ecrite ECCF 1.2 : Pratique/ Ecrite ECCF 1.3 : Ecrite
B2 Débattre à l'ère de la mondialisation	C2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	MG2 : L' exercice du débat à l'ère de la mondialisation	E2 : Culture humaniste ECCF 2.1 : Orale Ponctuelle Terminale Ecrite Ponctuelle Terminale Ecrite
B3 Développer son identité culturelle	C3: Développer son identité culturelle	MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles	E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel ECCF 3.1: Pratique/Orale ECCF 3.2: Orale ECCF 3.3 : Ecrite/Orale
B4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales	E4 : Engagement dans un projet collectif ECCF 4.1 : Pratique ECCF 4.2 : Orale ECCF 4.3 : Orale

Tableau des correspondances : blocs, capacités professionnelles, modules, épreuves

Blocs de compétences/ Capacités professionnelles	Capacités professionnelles	Modules de formation	Epreuves
B5 : Raisonner des choix techniques d'une entreprise aquacole en lien avec des enjeux écologiques terrestres et maritimes	<p>C51 : Diagnostiquer les impacts de pratiques aquacoles sur les ressources naturelles communes d'un territoire</p> <p>C52 : Raisonner des choix techniques aquacoles dans différents itinéraires de transition agro-écologique</p>	MP5 : Enjeux agro-écologiques et choix techniques aquacoles	<p>E5 : Choix techniques</p> <p>Epreuve Ponctuelle Terminale écrite</p>
B6 : Organiser la conduite technique des productions aquacoles	<p>C61 : Organiser les travaux liés aux processus de productions aquacoles</p> <p>C62 : Préparer la réalisation des travaux d'un chantier de productions aquacoles</p>	MP6 : organisation d'un chantier aquacole	<p>E6 : Expérience en milieu professionnel</p> <p>Epreuve Ponctuelle Terminale orale à partir d'un support écrit</p>

Tableau des correspondances : blocs, capacités professionnelles, modules, épreuves

Blocs de compétences	Capacités professionnelles	Modules de formation	Epreuves E7 : Pratiques professionnelles
B7 : Réaliser la mise en œuvre des productions aquacoles	C71 Réaliser les travaux de productions aquacoles C72 Réguler les conditions de milieu des productions aquacoles	MP7 : Conduite et gestion de processus de productions aquacoles	ECCF 1 : Pratique explicitée et oral à partir d'un dossier écrit ECCF 2 : Pratique explicitée ou oral
B8 : Entretenir une installation de productions aquacoles	C81 Réaliser les opérations de maintenance préventive d'une installation aquacole C82 Réaliser les opérations de maintenance corrective d'une installation de productions aquacoles	MP8 : Maintenance des équipements et des installations de productions aquacoles	ECCF 3 : Pratique explicitée ECCF 4 : Pratique explicitée
B9 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	C9 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	MAP : module d'adaptation professionnelle	ECCF 5 : à l'initiative de l'équipe pédagogique

5. Le référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

a. Les épreuves générales

Voir SIL dédiée au tronc commun

b. Les épreuves professionnelles (Candidats CCF)

Voir tableaux suivants et NS de cadrage (à venir)

5. Le référentiel d'évaluation

Capacité 5 correspondant au bloc de compétence B5 : Raisonner des choix techniques d'une entreprise aquacole en lien avec des enjeux écologiques terrestres et maritimes				
Epreuve	Capacités évaluées	Critères d'évaluation	Modalité	Coef
E5 : Choix techniques	C5.1 Diagnostiquer les impacts de pratiques aquacoles sur les ressources naturelles communes d'un territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Repérage d'une ou de plusieurs ressources naturelles à enjeux sur le territoire - Détermination des liens entre pratiques et impacts sur cette(ces) ressource(s) 	Epreuve ponctuelle terminale (EPT)	2
	C5.2 Raisonner des choix techniques aquacoles dans différents itinéraires de transition agro-écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de choix techniques dans le cadre d'un itinéraire de transition agro-écologique - Identification et caractérisation des effets des choix envisagés 	Evaluation écrite de 2h30	

5. Le référentiel d'évaluation

Capacité 6 correspondant au bloc de compétence B6 : Organiser la conduite technique des productions aquacoles				
Epreuve	Capacités évaluées	Critères d'évaluation	Modalité	Coef
E6 : Expérience en milieu professionnel	C6.1 Préparer la réalisation des travaux d'un chantier de productions aquacoles	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des caractéristiques du chantier à mettre en œuvre - Opérationnalisation du chantier 	Epreuve ponctuelle terminale (EPT)	3
	C6.2 Organiser les travaux liés aux processus de productions aquacoles	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du planning d'activités (niveau atelier) - Propositions de choix d'ajustement 	Evaluation orale à partir d'un dossier écrit	

5. Le référentiel d'évaluation

Capacité 7 correspondant au bloc de compétence B7 : Réaliser la mise en œuvre des productions aquacoles				
Epreuve	Capacités évaluées	Critères d'évaluation	Modalité	Coef
E7 : Pratiques professionnelles	C7.1 Réaliser les travaux de productions aquacoles	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'un processus de production - Réalisation d'opération (s) technique (s) durant un processus de production - Suivi d'un processus de production 	ECCF 1 SE 1 : Pratique explicitée (50%) SE 2 : oral à partir d'un dossier écrit (50%)	2
	C7.2 Réguler les conditions de milieu des productions aquacoles	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation des conditions de milieu - Ajustement des paramètres 	ECCF 2 Pratique explicitée ou oral	1,5

5. Le référentiel d'évaluation

Capacité 8 correspondant au bloc de compétence B8 : Entretenir une installation de productions aquacoles				
Epreuve	Capacités évaluées	Critères d'évaluation	Modalité	Coef
E7 : Pratiques professionnelles	C8.1. Réaliser les opérations de maintenance préventive d'une installation de productions aquacoles	- Diagnostic de l'état et du fonctionnement de l'installation - Réalisation des interventions préventives	ECCF 3 Pratique explicitée 1 seule SE	0,5
	C8.2. Réaliser les opérations de maintenance corrective d'une installation de productions aquacoles	- Diagnostic de panne - Réalisation des interventions correctives	ECCF 4 Pratique explicitée	0,5

5. Le référentiel d'évaluation

Capacité 9 correspondant au bloc de compétence B9 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers				
Epreuve	Capacités évaluées	Critères d'évaluation	Modalité	Coef
E7 : Pratiques professionnelles	C9. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (MAP)	A l'initiative de l'équipe pédagogique	ECCF 5 A l'initiative de l'équipe pédagogique	0,5

5. Le référentiel d'évaluation

Ce qu'il faut retenir :

E5 : écrit de nature intégrative à partir d'une étude de cas qui permet d'évaluer les capacités visées

E6 : oral à partir d'un dossier écrit de 20p max dont trois fiches SPV correspondant à trois chantiers différents durant les PFMP et 1 choisie par le jury

E7 : peu de changement

5. Les modalités pédagogiques de mise en œuvre de la formation pour la voie scolaire

a. Les espaces à l'initiative des équipes pédagogiques

- **Enseignement à l'initiative de l'établissement** (EIE) = 110 h
piloté par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validé par le CA
- **Les activités pluridisciplinaires**
 - Construites sur des thématiques s'appuyant sur les modules d'enseignement général et professionnel = 110 h élève
 - Le tableau suivant présente les thématiques proposées pour la partie professionnelle (Un volume horaire de 14 heures est un minimum recommandé pour chacune d'entre-elles)

	Finalités	Thématiques	Module(s) pouvant être impliqué(s)	Disciplines mobilisables
1	S'approprier la démarche de diagnostic et de choix techniques à opérer dans le cadre de la TAE	Transition agro-écologique en aquaculture	MP5 MP6 MP7	Biologie – Ecologie Physique – Chimie SESG Aquaculture
2	Conduire des chantiers comprenant des opérations techniques durant les processus de productions aquacoles	Chantiers aquacoles	MP6 MP7 MP8	SESG Aquaculture STE
3	Conduire des processus de productions aquacoles en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le respect de la réglementation, du bien-être animal et dans une perspective de durabilité	Processus de productions aquacoles	MP5 MP6 MP7 MP8	SESG Aquaculture STE
4	Au choix des équipes pédagogiques	Au choix des équipes pédagogiques		

5. Les modalités pédagogiques de mise en œuvre de la formation pour la voie scolaire

b. Les stages et périodes de formation en milieu professionnel

Stages individuels : 14 à 16 semaines de stages en entreprise (dont 11 prises sur la scolarité)

- 8 semaines au moins ont lieu dans une même structure du domaine de la production aquacole et seront support de l'épreuve E6 « expérience en milieu professionnel »
- 4 semaines au plus peuvent se dérouler dans des lieux de stage complémentaires permettant la préparation à l'atteinte des capacités visées (C5 à C8)
- 2 semaines peuvent être consacrées à des stages d'ouverture en liaison avec le MAP ou le projet personnel de l'élève.

5. Les modalités pédagogiques de mise en œuvre de la certification pour la voie scolaire

b. Les stages et périodes de formation en milieu professionnel

Les stages collectifs – 2 semaines :

-  Font partie intégrante de la formation
-  Réalisés sur le temps dédiés aux semaines de stages ou PFMP pris sur la scolarité
-  Relais des politiques publiques portées par le MAA

Education à la santé et au développement durable

Vise à :

- Induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- Favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Dans les trois composantes du développement durable (économique, sociale et environnementale)

Préparation et valorisation du vécu en milieu professionnel

Vise à :

- S'emparer de la question de la santé et sécurité au travail à travers les séquences de formation en milieu professionnel ;
- Lire une situation professionnelle, en évaluer les risques et conduire l'action en sécurité ;
- Exploiter les vécus en milieu professionnel.

5. Les modalités pédagogiques de mise en œuvre de la certification pour la voie scolaire

c. La grille horaire

Enseignements obligatoires : Horaire élève sur 55 semaines et 2 semaines de stages collectifs

Disciplines	Commentaire	Horaire hebdomadaire indicatif	Seuils	Cours ou TP ou TD
Lettres modernes		2,00		110,00
Histoire-Géographie/EMC		1,75		96,25
Langue vivante		1,75	20 seuil indicatif	96,25
Education socioculturelle		1,50	27 seuil indicatif	82,50
E.P.S.		2,00		110,00
Documentation		0,50	27 seuil indicatif	27,50
Biologie-Ecologie		2,25	27 seuil indicatif	192,50
Mathématiques		2,00	27 seuil indicatif	110,00
Physique-Chimie		1,75	27 seuil indicatif	55,00
TIM		0,50	19 seuil indicatif	27,50

+14 h de Histoire-Géographie/EMC fléchée en pluri

+14 h de physique-chimie fléchée en pluri

5. Les modalités pédagogiques de mise en œuvre de la certification pour la voie scolaire

c. La grille horaire

Enseignements obligatoires : Horaire élève sur 55 semaines et 2 semaines de stages collectifs

Disciplines	Commentaire	Horaire hebdomadaire indicatif	Seuils	Cours ou TP ou TD
SESG/Gest entreprise		2,50	27 seuil indicatif	137,50
PS/Aquaculture		1,75	19 seuil indicatif	96,25
PS/Aquaculture		2,75	27 seuil indicatif	151,25
PS/Aquaculture	Pratiques encadrées	0,50	16 seuil obligatoire	27,50
Sc techno équip/Agroéquip	Pratiques encadrées	0,50	16 seuil obligatoire	27,50
Sc techno équip/Agroéquip		1,00	19 seuil indicatif	55,00
Sc et tech pro	MAP	1,00	27 seuil indicatif	55,00

Volume horaire complémentaire quand effectif < 16 élèves

5. Les modalités pédagogiques de mise en œuvre de la certification pour la voie scolaire

c. La grille horaire

Enseignements obligatoires : Horaire élève sur 55 semaines et 2 semaines de stages collectifs				
Disciplines	Commentaire	Horaire hebdomadaire indicatif	Seuils	Cours ou TP ou TD
Non affecté	EIE	2,00		110,00
Non affecté	Pluri			110,00
Non affecté	Stages collectifs (2 semaines)			56,00
Total hors pluri et stages collectifs		28,00		1 540,00
Total général dans l'établissement		30,00		1 706,00
15 à 17 semaines de stages dont 13 semaines prises sur la scolarité				
(11 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes et 2 semaines de stages collectifs)				

6. Les modalités pédagogiques de mise en œuvre de la certification pour la voie scolaire

c. La grille horaire-volumes complémentaires d'heures enseignant

- Pour les **divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations en heures enseignant est compris entre 17 et 19 élèves inclus**, un **volume complémentaire de 55 heures**.
- Pour les **divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations en heures enseignant est égal à 20 élèves**, un **volume complémentaire de 192,5 heures**.
- Pour les **divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations heures enseignant est compris entre 21 et 27 élèves inclus**, un **volume complémentaire de 247,5 heures**.
- - Pour **les divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations heures enseignant est supérieur ou égal à 28 élèves**, un **volume complémentaire de 481,25 heures**.

ECHANGES